

MAIRIE DE



9, Grande Rue – 89110 SOMMECAISE

Tél : 03.86.73.64.14

mairie.sommecaise@orange.fr

www.sommecaise.fr

ARRÊTÉ RELATIF A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Sommecaise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de Commerce, notamment l'article L310-2,

Vu la demande en date du 31 octobre 2024 formulée par le COMITE DES FÊTES DE SOMMECAISE sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un téléthon et un Noël le samedi 7 décembre 2024 sur le territoire de la Commune de SOMMECAISE,

ARRETE

Article 1 : Le COMITE DES FÊTES DE SOMMECAISE est autorisé à occuper, le samedi 7 décembre 2024 de 13h30 à 18h30 :

- la Place des Hirondelles et sa halle,
en vue d'y organiser un téléthon et un Noël,

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Article 3 : Le demandeur veillera à rendre le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradations ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Montholon,
- Le Comité des Fêtes de Sommecaise.

Fait à Sommecaise, le 4 novembre 2024.

Le Maire,
Patrick DUMEZ

